

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

2021 V. 272 Vœu relatif à la création d'un indice NDVI.

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le plan Arbre et ses objectifs de renforcement du patrimoine arboré tant sur le domaine public que dans les espaces privés et de mise en place d'une meilleure connaissance et anticipation des enjeux environnementaux ;

Considérant le plan biodiversité, qui a pour but de renforcer les continuités écologiques au travers des trames vertes pour favoriser le développement des espèces végétales et animales ;

Considérant que la végétalisation joue un rôle de thermorégulateur en milieu urbain, et que les espaces verts participent à la politique d'atténuation face au changement climatique et permettent de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;

Considérant que les images satellites permettent de recenser les surfaces des espaces verts, leur densité, leur vitalité et une comparaison quant à leur évolution ;

Considérant l'indice de végétation par différence normalisée (aussi appelé indice NDVI), qui est un outil d'identification, de suivi de l'évolution de la végétation, utile afin de comprendre où et comment optimiser la présence de cette dernière ;

Considérant que l'indice de Canopée proposé dans le plan arbre, qui ne prend en compte que les ombres portées des arbres sans mesure de l'évapotranspiration, est un outil plus statique que l'indice NDVI ;

Considérant que l'indice NDVI permettrait de disposer d'une vision plus dynamique de la végétation en ville, c'est à dire de son évolution générale, ses variations au fil des ans et des saisons, et même lors d'un épisode climatique extrême ;

Considérant la révision du PLU Bioclimatique, qui a pour ambition de répondre aux attentes des habitants en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie ;

Considérant que les nombreux aménagements urbains, en cours ou en devenir dans le 12eme arrondissement, produisent des modifications significatives sur les espaces verts dont l'évolution pourrait être suivie de façon dynamique grâce à l'indice NDVI.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- La ville de Paris expérimente l'indice de végétation par différence normalisée (Indice NDVI), afin d'identifier l'état de la végétation, suivre son évolution et puisse disposer de cet outil pour les travaux de la révision du PLU Bioclimatique.